

DECRET

D/2014/ 173 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public ;
- Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/160/PRG/SGG du 08 juillet 2014, portant Attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012 portant Code des marchés publics et délégation du service public ;
- Vu le Décret D/2014/167/PRG/SGG portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP).

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Guillaume CURTIS, précédemment Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie, est nommé **Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 JUIL. 2014


Prof. ALPHA CONDE

DECRET

D/2014/ 173 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

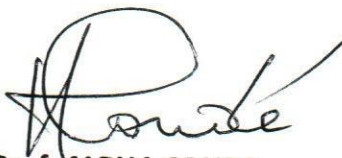
- Vu la Constitution,
- Vu la Loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public ;
- Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/160/PRG/SGG du 08 juillet 2014, portant Attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012 portant Code des marchés publics et délégation du service public ;
- Vu le Décret D/2014/167/PRG/SGG portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP).

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Guillaume CURTIS, précédemment Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie, est nommé **Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 JUIL. 2014


Prof. ALPHA CONDE